

Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 235 de l'Assemblée sur les politiques nucléaires en Europe (Londres, 16 novembre 1973)

Légende: Le 16 novembre 1973, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique la réponse définitive du Conseil de l'UEO à la recommandation 235 de l'Assemblée sur les politiques nucléaires en Europe. Le Conseil met l'accent sur les différents programmes qui ont déjà été lancés au sein de la Communauté des Neuf, mais aussi dans un cadre plus large, notamment en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour promouvoir une politique d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il se félicite également des progrès constatés dans la coordination de l'enrichissement d'uranium, ainsi que de l'élargissement de cette coopération vers d'autres pays de l'Europe occidentale. Pour ce qui est de l'adoption des politiques nucléaires atlantiques communes, il est cependant trop tôt, selon le Conseil, pour dire comment la coopération avec les États-Unis se développera.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation No 235 de l'Assemblée. Londres: 16.11.1973. C (73) 157. 4 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/05/1973-30/12/1974. File 202.415.30. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_235_de_l_assemblee_sur_les_politiques_nucleaires_en_europe_londres_16_novembre_1973-fr-ffe1e536-1798-4362-ac58-bb06f10eoc60.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (73) 157

Original français/anglais

16 novembre 1973

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 235 de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation No 235 de l'Assemblée.

Cette réponse, qui a été approuvée par toutes les délégations, a été transmise à l'Assemblée.



9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la Recommandation No 235 de l'Assemblée
sur les politiques nucléaires en Europe

1. Dans le cadre des Communautés élargies, d'importantes mesures ont été prises, directement liées à l'EURATOM, aux travaux de laquelle la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark prennent maintenant part, pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

a) En application du Traité sur l'EURATOM, d'utiles travaux ont été entrepris dans le domaine des réacteurs nucléaires, et un groupe de travail spécial a été constitué par la Commission des Communautés européennes pour la mise au point des surgénérateurs. Par ailleurs, le Conseil des Communautés européennes a créé un Comité de coordination pour les surgénérateurs auquel il a été donné mandat d'étudier et de mettre en oeuvre une coordination et une coopération aussi larges que possible entre les différents programmes poursuivis par les États membres, notamment en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne.

b) Concurremment, toujours dans le cadre des Communautés élargies, d'importants progrès ont été accomplis touchant les possibilités d'une production européenne de l'uranium enrichi, principal combustible des futurs réacteurs de type avancé. Récemment, afin d'améliorer la coordination parmi leurs membres, les Communautés ont créé un Comité permanent. Il aura pour tâche de comparer et de déterminer la demande prospective d'énergie nucléaire dans les pays européens et d'établir, sur cette base, une comparaison des systèmes proposés par les divers pays pour satisfaire cette demande, compte tenu en particulier du coût et du rendement, d'étudier les moyens de promouvoir le développement des capacités industrielles nécessaires des Communautés et de faciliter la coordination des initiatives entre les partenaires intéressés.

Le Comité comprend notamment les représentants des deux associations d'études créées pour examiner les problèmes de la production par diffusion gazeuse (Eurodif) et par ultracentrifugation (ACE), avec la participation des principales industries européennes.

Le Comité permanent soumettra à la Commission des Communautés un rapport donnant les prévisions des gouvernements sur leurs besoins probables d'uranium enrichi dans les années 1980, sur la base des programmes nationaux de réalisation et d'entrée en service des réacteurs nucléaires. Ce rapport devra aussi recenser les caractéristiques fondamentales des diverses technologies (diffusion gazeuse et ultracentrifugation) sur le plan technique et économique.

.../...

c) Un autre important projet lancé par les Etats membres fondateurs des Communautés, et auquel les trois nouveaux membres participent, est le Centre commun de recherche (C.C.R.). Parmi les contributions que les quatre établissements de ce Centre apportent à la recherche nucléaire, il y a lieu de citer le programme de sécurité des réacteurs, qui présente un intérêt pour tous les pays d'Europe.

d) Particulièrement utile est le programme sur la fusion, qui a donné lieu, grâce à la participation des instituts et laboratoires nationaux, à une intéressante formule de coopération, permettant d'échanger et de comparer les résultats des recherches sur les perspectives à long terme de la fusion nucléaire, compte tenu des innovations techniques prévisibles.

2. Dans un cadre européen plus large, et notamment en coopération avec les pays membres de l'O.C.D.E., les neuf membres des Communautés ont entamé un intéressant programme de recherches dans le domaine du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les principales réalisations comprennent la mise au point du réacteur à haute température "Dragon" et l'échange régulier entre les pays de renseignements sur les expérimentations et les recherches en cours par l'entremise de l'Agence de l'énergie nucléaire de l'O.C.D.E.

3. Les pays membres des Communautés ont toujours attaché la plus grande importance à la possibilité d'associer tous les pays d'Europe occidentale à l'oeuvre du Comité permanent pour la coordination de l'enrichissement de l'uranium. Lorsque ce Comité fut créé, une invitation fut adressée officiellement aux Etats non membres. La Suède, la Suisse et l'Espagne ont répondu favorablement, et leurs industries prennent part aux travaux du Comité. Il est probable qu'avec le temps, un nombre encore plus grand de pays d'Europe occidentale souhaiteront s'associer à cette initiative.

4. Si le développement de la politique européenne dans ce secteur revêt une priorité absolue, le Conseil n'en est pas moins convaincu des avantages d'une coopération appropriée avec les Etats-Unis. Parmi les raisons qui encouragent les Neuf à élargir leur dialogue avec le gouvernement américain, on peut citer :

- la nécessité de se préparer à la raréfaction des approvisionnements de pétrole et autres sources d'énergie;

.../...

- les avantages évidents d'un échange de données et d'informations sur les programmes de recherches actuellement en cours des deux côtés de l'Atlantique dans le domaine des réacteurs nucléaires;

- l'opportunité d'examiner en étroite coopération les problèmes de la sécurité des réacteurs, en particulier des réacteurs à eau légère;

- enfin, l'opportunité de conclure des accords sur des problèmes communs tels que l'évacuation des déchets radioactifs.

La coopération avec le gouvernement américain existe déjà, essentiellement au niveau bilatéral. D'autre part certaines industries américaines se sont intéressées aux associations d'études. Il est trop tôt pour dire comment cette coopération avec les Etats-Unis se développera à mesure que s'élabore une politique européenne d'ensemble sur l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.